

## PLAN GUIDE LA CHAPELLE-DES-MARAIS

<b>Action n° 13</b>	<b>Nom : aménagement cyclable de la RD 33</b>		
<b>Orientation stratégique</b> Lier	<b>Statut de l'action</b> validée	<b>Niveau de priorité</b> Fort	<b>Parcelles concernées :</b> /

<b>Descriptif général de l'action</b>	<p>Cette action s'inscrit dans une volonté de permettre une meilleure accessibilité des modes doux entre les ronds-points de Québitre et de Mayun, ainsi que leur mise en sécurité</p> <p><b>Cette portion de la RD 33 dessert :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>le complexe sportif</b> qui est fréquenté par de nombreux enfants et adolescents notamment dans le cadre des activités sportives scolaires mais aussi sur les heures de loisirs avec la présence des terrains de foot, du city-park et du skate-park. Le complexe sportif accueille également la structure « esp'Ado » pour les adolescents. Il est également le lieu d'animations festives.</li> <li>- <b>le supermarché de la commune</b> sur la zone d'activité de la Perrière, vers lequel de nombreuses personnes se rendent à pied ou à vélo en empruntant une portion de la D 33 (depuis le centre-bourg ou depuis Mayun). Un aménagement « sommaire » a été réalisé il y a plusieurs années en terre battue et qui sépare de la voie par des potelets.</li> </ul> <p><b>Un projet de création d'un rond-point, d'une piste cyclable et d'une zone 30 est envisagé rue de Rannetz (RD 51) afin de relier la future salle festive de Mayun au centre-bourg, via le rond-point de Mayun puis la RD 33. Ce futur itinéraire permettra également de compléter la desserte du supermarché et du centre-bourg pour les habitants de Mayun.</b></p> <p>L'objectif est de proposer un itinéraire cyclable sécurisé pour les usagers et notamment pour les enfants.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relier les îles de Québitre (sud-est) et Mayun (sud-ouest) au centre-bourg par une offre en parcours cyclables</li> <li>• Desservir le complexe sportif et ses équipements ainsi que le supermarché pour les modes actifs, depuis les îles de Québitre, de Mayun et du centre-bourg</li> <li>• Sécuriser les parcours cyclables pour ses usagers (parcours identifié et éclairé) notamment pour les enfants qui se rendent au complexe sportif</li> <li>• Développer l'usage des modes doux pour les habitants afin de limiter celui de la voiture pour les parcours de courtes distances</li> </ul>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement cyclable entre les ronds-points de Québitre et de Mayun</p> <p>Le linéaire concerné par ces aménagements cyclables est composé de 2 tronçons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un linéaire d'environ 950 ml entouré de part et d'autre par des espaces boisés, entre le rond-point de Québitre et l'intersection avec la D 50</li> <li>- un linéaire d'environ 550ml longeant la ZAE de la Perrière, entre le l'intersection avec la D 50 et le rond-point de Mayun</li> </ul> <p>Cette étude devra intégrer les préconisations du schéma des mobilités (FA 18- Schéma de principe des mobilités)</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Département de Loire Atlantique (service aménagement)

<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> <li>• Saint-Nazaire agglomération</li> <li>• CEREMA</li> <li>• Banque des territoires &gt; volets Mobilités et ingénierie</li> <li>•</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>Court terme (2024-2026)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de Moe pour l'aménagement cyclable entre les ronds-points de Québitre et de Mayun</li> </ul>
<b>Cout global prévisionnel ou définitif</b>	<u>Etudes</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de Moe pour l'aménagement cyclable (ou Moe interne CD44 ?)</li> </ul> <u>Travaux</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Selon étude Moe</li> </ul>
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département</li> <li>• Saint-Nazaire agglomération</li> <li>• Banque des territoires &gt; volet Mobilités (ingénierie et travaux report modal / transformation de voirie) <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale/ingenierie-aide-decision">https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale/ingenierie-aide-decision</a> <a href="https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-infrastructures-transport-durable">https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/investissement/financement-infrastructures-transport-durable</a></li> <li>•</li> </ul>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comptages de vélos</li> <li>• Enquête (de satisfaction, usages, amélioration)</li> <li>• Nombre mètres linéaires de pistes cyclables réalisés</li> <li>•</li> </ul>
<b>Liens autres programmes et contrats territorialisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Service aménagement du Département</li> <li>• Programmation DETR et DSIL</li> </ul>
<b>Autres fiches actions liées Annexes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• FA 18- Schéma de principe des mobilités</li> <li>• Zoom 4 : principes de schéma des mobilités</li> </ul>